

## COMITÉ DE DIRECTION

### Procès-Verbal - Jeudi 2 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur, dûment convoqué par son Président, **Monsieur Christophe Buisson**, le quinze février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Beuzeville.

Nombre de membres en exercice : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents à la séance : **12**

Nombre de votants : **12**

Étaient présents :

*Élus communautaires (5)*

**Christophe BUISSON**, Président du Comité de Direction ; **Joël COLSON** ; **Marie-France CHÂRON** ; **Catherine FLEURY** ; **Martine HOUSSAYE**

*Socioprofessionnels (7)*

**Régine BULTEY**, représentante des hébergements ruraux ; **Claire FERREUX**, représentante des ateliers d'artistes ; **Laurent LAEMLE**, représentant du Grand Port Maritime de Rouen ; **Maud LECARPENTIER**, représentante des producteurs ; **Claude LECHARPENTIER**, représentant du Cercle Nautique Honfleurais ; **Nathalie LEVILLAIN**, représentante des hébergements de plein-air ; **Nicolas WAPLER**, représentant de l'Association des Amis de l'Ancienne Abbaye de Grestain ; **Corinne WORTMANN**, représentante du Village de Marques

Étaient excusés :

**Michel BAILLEUL** ; **Pascale DRIFFORT** ; **Allain GUESDON** ; **Michèle LEVILLAIN** ; **Caroline THEVENIN**, élus communautaires ; **Carole AUBRUN**, représentante du Cercle Nautique Honfleurais ; **Chantal BOUET**, représentante des hébergements ruraux ; **Alexandra DESPAUX**, représentante de l'hôtellerie-restauration (GNI) ; **Véronique GESLIN**, représentante d'hébergement locatif ; **Pascal LELIEVRE**, représentant de la Société du Vieux Honfleur

Étaient absents :

**Daniel GUIRAUD** ; **Patricia SAUSSEAU** élus communautaires

Voix consultatives :

**Ségoène CHESNEL**, Directrice Générale de l'Office de Tourisme Communautaire ; **Jérôme RADANOVIC**, Adjoint de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire

Secrétaire de séance :

**Ségoène CHESNEL**, Directrice Générale de l'Office de Tourisme Communautaire

**Monsieur Buisson** souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Direction pour cette réunion.

## A. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2023

Monsieur Buisson propose aux membres du Comité de Direction présents d'approuver le procès-verbal de la réunion du 11/01/2023 qui leur a été envoyé par voie dématérialisée le 16/01/2023 s'ils n'y voient aucune objection.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :  
**- le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2023**

## B. Rapport d'Activité 2022

Une copie du document projeté à l'assemblée et présenté par Monsieur Jérôme Radanovic – Adjoint de Direction de l'Office de Tourisme – a été envoyée aux membres par voie dématérialisée en amont de la séance.

Monsieur Radanovic commente les principaux points contenus dans le Rapport d'Activité 2022 de l'Office de Tourisme.

Ce document sera ensuite transmis à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville pour délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :  
**- le Rapport d'Activité 2022 de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur**

## C. Attribution des subventions aux associations culturelles et touristiques

Monsieur Buisson rappelle que depuis 2019, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville a transféré à l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur le financement des subventions aux associations culturelles et touristiques du territoire.

Madame Ségolène Chesnel – Directrice Générale de l'Office de Tourisme – précise que cette année, les associations concernées avaient jusqu'au 22 janvier pour déposer leur demande de subvention.

Une première analyse des dossiers a été faite en commission *Subventions Associations* (composée d'élus et de techniciens de l'Office de Tourisme et de la Communauté de Communes) le 22 février 2023.

Une copie du tableau projeté à l'assemblée et présenté par Madame Chesnel a été envoyée aux membres par voie dématérialisée en amont de la séance.

Manifestation	Subvention versée 2020	Subvention versée 2021	Subvention versée 2022	Montant demandé 2023	Proposition Office de Tourisme	Proposition Commission CCPHB	Délibération Comité de Direction
Zanzib'Art / Nomadz	-	2 500,00 €	2 500,00 €	7 000,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €	<b>4 000,00 €</b>
Les Filmeurs	2 000,00 €	2 500,00 €	4 500,00 €	6 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	<b>5 500,00 €</b>
Programme culturel Abbaye de Grestain	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	<b>6 000,00 €</b>
Fête des Marins	0,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
Honfleur Lyrique	-	-	-	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	<b>2 500,00 €</b>
Paroles Paroles	2 000,00 €	2 500,00 €	2 750,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	<b>4 000,00 €</b>
Estuaire d'En Rire	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	<b>2 000,00 €</b>
Salon Passionné Jardin	-	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	<b>1 500,00 €</b>
Programme culturel La Forge	-	-	-	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
	<b>8 000,00 €</b>	<b>16 700,00 €</b>	<b>18 750,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>27 500,00 €</b>	<b>27 500,00 €</b>

En résumé : hausse de 46 % du budget global alloué au subventionnement des associations culturelles et touristiques du territoire (27 500 € contre 18 750 € en 2022).

Cette année, 9 dossiers ont été déposés contre 7 l'année dernière.

- Un effort a été fait sur l'Abbaye de Grestain afin de l'aider à retrouver une trésorerie plus saine (baisse de la fréquentation post crise sanitaire)
- Le festival *Zanzib'Art* – organisé par l'association ADAC – aura désormais lieu tous les ans. En 2023, la subvention concerne donc les événements *Zanzib'Art* et *Nomadzz*
- Le festival *Les Filmeurs* – organisé par l'association Sous la Garenne – fêtera son 10<sup>e</sup> anniversaire et proposera une programmation sur 2 journées supplémentaires
- Premier dossier déposé par l'association *Honfleur Lyrique* pour son festival *Honfleur Lyrique* créé en remplacement du *Festival du Cinéma Russe*
- Un effort a été fait sur le festival *Paroles Paroles* afin d'aider l'association *Les Z'Ateliers de la Tête de Bois* à retrouver une trésorerie plus saine (solde négatif de plus de 9 000 € en 2022).
- Premier dossier déposé par la maison *La Forge* pour soutenir sa programmation culturelle annuelle

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité et à main levée :

- **approuve les montants proposés dans le cadre des subventions aux associations culturelles et touristiques du territoire**
- **autorise la Direction de l'Office de Tourisme à signer les conventions ou les avenants avec les associations concernées**

#### D. Modification du Tableau des Effectifs 2023

Une deuxième version du Tableau des Effectifs 2023 est présentée aux membres en raison du congé maternité à venir de Madame Johanna Duflos – Responsable du Service Commercialisation de l'Office de Tourisme – non prévu lors de la présentation de la première version.

Il convient dès lors de renforcer le Service afin de seconder l'actuel Assistant dans la gestion des activités pendant la saison touristique. Un contrat saisonnier de 5 mois de juin à fin octobre est envisagé.

À ce stade, le poste n'est pas encore pourvu.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité et à main levée :

- **approuve la modification du Tableau des Effectif 2023**
- **autorise la Direction à recruter cet agent**

#### E. Gratification de stage d'Ines Lopez

Madame Chesnel explique que, dans le cadre d'un échange ERASMUS, l'Office de Tourisme accueillera une stagiaire espagnole – Inès Lopez – du 20 mars au 9 juin 2023.

Cette dernière suit actuellement une formation professionnelle *Guide, Information et Assistance Touristique*.

Bien qu'aucune gratification ne soit obligatoire dans le cadre de son stage, il est proposé aux membres de délibérer en faveur d'une gratification de stage de 500 €, comme l'Office de Tourisme l'accorde habituellement lors de ce type d'accueil.

Cette somme sera versée en une seule fois, à la fin du stage.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :

- **approuve le montant de la gratification de stage à hauteur de 500 €**
- **autorise la Direction à verser cette gratification à Ines Lopez en une fois à la fin de son stage**

#### F. Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Les dispositions relatives à la préparation du budget de l'EPIC sont fixées dans l'article R133-5 du Code de Tourisme.

"Le budget préparé par le directeur de l'Office de Tourisme se conforme aux dispositions des articles L.1612-2, L.2221-5 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales."

La procédure d'adoption du budget se déroule de la façon suivante :

1. La Directrice présente aux membres du Comité de Direction, dans les 2 mois précédant l'examen du budget, un Rapport d'Orientations Budgétaires précisant les évolutions budgétaires avec les engagements pluriannuels envisagés par la structure et la gestion de la dette ;

2. Ce Rapport d'Orientation Budgétaire donne lieu à un débat au sein du Comité de Direction. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;
3. Le budget de l'Office de Tourisme en EPIC est ensuite présenté puis adopté sur cette base par délibération du Comité de Direction dans un délai de 2 mois suivant l'examen du budget (DOB) ;
4. Le budget adopté est ensuite transmis à la collectivité de tutelle pour approbation. La collectivité fait connaître sa décision dans un délai de 30 jours. En l'absence de décision expresse dans ce délai, le budget est considéré comme approuvé ;
5. Le Rapport est ensuite transmis au représentant de l'État du Département.

Une copie du document projeté à l'assemblée et présenté par Monsieur Buisson a été envoyée aux membres par voie dématérialisée en amont de la séance.

### 1.1. CONSOMMATION BUDGETAIRE AU 31.12.2022

Rappel du budget global 2022

<b>Exploitation</b>	<b>2 203 189,67 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>61 756,16 €</b>

Consommation budgétaire			Solde d'exécution	Résultat cumulé
<b>Exploitation</b>				
	<i>En euros</i>	<i>En %</i>		
Dépenses	1 347 770,30 €	61 %	400 937,42 €	1 202 877,09 €
Recettes	1 748 707,72 €	79 %		
<b>Investissement</b>				
Dépenses	10 576,97 €	17 %	13 607,90 €	27 864,06 €
Recettes	24 184,87€	39.16 %		

#### 1.1.1. Les dépenses d'exploitation

La consommation sur les chapitres budgétaires a été conforme au prévisionnel.

Les deux postes les plus importants concernent indéniablement les dépenses propres au fonctionnement de l'OT. Il convient de rappeler qu'en 2020 et 2021, en raison de la crise sanitaire l'activité partielle avait été mise en place et l'embauche des saisonniers revue à la baisse.

	Crédits	Réalisé 2022	Réalisé 2021
011 : Charges à caractère général	731 500 €	481 704,82 €	312 814.15 €
012 : Charges du personnel	844 500 €	833 898,78 €	695 534.66 €

Le poste 604 « Prestations de service » est le plus conséquent sur le chapitre 11. Le diagnostic digital, les prestations des guides auto-entrepreneurs (près de 60 K€), des influenceurs et des compagnies dans le cadre des événements et animations de l'OT se flèchent vers ce compte.

L'Office de Tourisme a continué de soutenir les associations culturelles et touristiques à hauteur de 18 750 €. Des projets communaux ont été soutenus pour un total de 6 483 € sur les projets suivants :

- Signalétique touristique sur la commune de Cricquebœuf
- équipement scénique dans la salle des fêtes de Fatouville-Grestain afin d'être en mesure de programmer certains événements culturels

#### 1.1.2. Les recettes d'exploitation

Les recettes des prestations de service de l'OT sont supérieures au prévisionnel de près de 58 000 €. Elles sont équivalentes à celles 2019, qui était une belle année en termes de résultats.

Force est de constater une reprise de l'ensemble des activités de l'OTCH avec des chiffres à la hausse quel que soit le secteur :

- + **118.92 %** sur les visites du patrimoine
- + **65 %** sur les éditions touristiques
- + **97 %** sur les billetteries (*dont une hausse de 81 % sur les ventes en ligne*)
- + **55 %** sur les animations
- + **65 %** sur la boutique

La **reprise de l'activité touristique** a eu pour bénéfice de voir le nombre de nuitées augmenter de 46%. Cela explique la **hausse de près de 18 %** des recettes tirées de la Taxe de Séjour qui avoisinent aujourd'hui les **1,4 millions d'€**. Le schéma de répartition géographique des nuitées reste identique aux années passées : on retrouve Honfleur avec plus de 66 % des nuitées, suivi par la Rivière Saint-Sauveur (11 %), puis viennent ensuite les communes disposant de campings ou résidences de tourisme dont les capacités d'hébergement sont importantes : Fiquefleur-Equainville (4 %), Equemauville, Bouleville, Gonnevill-sur-Honfleur (3%).

### 1.1.3. Les investissements

Les dépenses d'investissement au 31.12.2022 atteignent 10 576,97 € contre une prévision annuelle de 61 756,16 €.

Les investissements ont été moindres qu'en 2021. En effet, l'an passé la signalétique du circuit du patrimoine avait représentée plus de 16 K€ HT d'investissement.

#### Répartition des dépenses 2022

- 59 % concernent le poste 2183 « Matériel de bureau et informatique » pour le renouvellement et l'acquisition d'ordinateurs portables, d'une plastifieuse, d'un casque pour la gestion des appels téléphoniques, de l'aménagement d'un second poste d'encaisse boutique / billetterie sur le bureau de Honfleur pour une meilleure gestion des flux en saison (douchette, imprimante ticket et tiroir-caisse).
- 22 % sur le poste 2183 « Mobilier » pour l'acquisition d'un fauteuil de bureau, deux armoires de rangement, un stop trottoir pour la promotion des activités
- 14 % sur le poste 2051 « Logiciels » pour les abonnements Microsoft de ces nouveaux ordinateurs pour 1 495 €.

## 2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

### 4.1 LES AXES STRATEGIQUES

La dynamique mise en place depuis la sortie de crise doit être pérennisée. L'implication de tous les acteurs de la destination (partenaires, élus, habitants) sont des atouts indéniables dans la réussite de ce schéma.

La destination doit poursuivre son travail en faveur d'un tourisme plus responsable.

Dès 2023, on peut enfin s'attendre à retrouver les niveaux de fréquentation d'avant-COVID avec un retour massif des clientèles étrangères, même si leur retour a déjà été remarqué en 2022, puisqu'ils représentaient 36 % de la clientèle en 2022 (*40% avant la crise sanitaire*).

**L'Office de Tourisme place donc l'accueil des clientèles et l'attractivité de la destination au cœur de sa stratégie 2023.**

Parmi les actions définies, on retrouve :

- **La refonte totale du site internet** avec la mise en place en parallèle d'une application « Carnet de séjour » pour personnaliser son voyage selon ses centres d'intérêt, sa durée de séjour...

- **La refonte de la stratégie « social media »** sur les réseaux sociaux de l'OT
- **La fidélisation des clientèles étrangères** en adaptant les prestations et supports qui leur sont dédiées : magazine de destination totalement traduit en anglais, création **de 3 nouvelles versions étrangères sur les audioguides** en location à l'OT : néerlandais (dès février), italien et espagnol (dès l'été), portant ainsi à 6 le nombre de langues proposées, un **nouveau site internet totalement traduit en 3 langues étrangères** (anglais, allemand et néerlandais) et une **solution multilinguisme** pour les autres langues
- **L'implication des habitants dans la création de nouveaux supports de communication** : création de la carte touristique vue par les habitants (sortie prévue en mai), création d'un pass découverte « Habitants », contenus produits pour alimenter le nouveau site internet « *Expériences à vivre toute l'année* » « *Paroles d'Habitants* », un site internet dédié aux locaux « *J'habite ici* » avec un contenu 100 % personnalisé
- **Davantage d'événements pour les locaux et les visiteurs** avec plusieurs nouveautés en 2023 : « *Soirée estivale aux vergers* » au Manoir d'Apréval à Pennedepie en juillet, avec dîner dans les vergers et animations autour de la valorisation de la filière cidricole (ateliers cocktail, visite des vergers et de la production, création d'un cocktail exclusif pour la soirée), un **second Ciné Plein-Air au Manoir du Désert** avec en préambule visites programmées du site, une édition amplifiée de l'événement « *Bords de Seine en Folie* » avec une seconde balade en vélo programmée depuis Beuzeville, une programmation allongée pour les **Médiévales de Grestain** sur 2 jours.
- **La valorisation du patrimoine bâti et naturel**
  - Nouvelles visites expérientielles gourmandes et visites ludiques de la ville de Honfleur (manipulation miroir, kaléidoscope, yeux bandés, palette de peinture...)
  - Nouveaux produits autour des sites naturels : sortie « Bain de forêt », randonnées éphémères (hors balisage), rando-apéro, randonnées cueillette et dégustations...
  - Convention de partenariat entre le Pôle Culturel de la Ville de Honfleur et l'OT pour la valorisation du Manoir du Désert. L'OT mettra en place des visites du site (classique mais aussi contées, théâtrales...) et des événements (contes de Noël, ciné plein-air...)
  - Gestion du Fond de patrimoine : auparavant, la CCPHB finançait les initiatives communales de restauration du patrimoine. **Dès 2023, ce financement sera désormais assuré par l'OTCH.**
- **Le nouvel agencement de l'espace Accueil du Bureau d'Accueil de Honfleur** pour permettre une meilleure identification des espaces (documentation, billetterie, boutique) et une meilleure valorisation des thématiques touristiques du territoire et des partenaires. Ce travail sera mené en interne. Il sera procédé à une analyse du comportement des clientèles notamment. Une validation du plan du nouvel espace sera réalisé par une consultante en aménagement (formatrice par ailleurs) sur une journée d'intervention. Des investissements en mobilier, signalétique et éclairage pourront être engagés pour mener à bien cet enjeu.
- **La signalétique touristique (2023 - 2024)**
  - Etape 1 : état des lieux de la signalétique touristique existante réalisé en interne
  - Etape 2 : lancement d'une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'élaboration d'une charte graphique de signalétique et sur le cahier des charges de consultation pour la fabrication-pose des panneaux de signalétique
  - Etape 3 : lancement d'une consultation pour fabrication et pose des panneaux de signalétique
  - Etape 4 : plan de déploiement de la nouvelle signalétique

- **La stratégie touristique (2022 - 2030)**

Contribution directe et implication de l'OT dans la démarche engagée de définition de la stratégie touristique avec le cabinet In Extenso car le savoir-faire, l'expertise et les connaissances de l'OT sont à prendre en compte.

## 4.2 BUDGET D'EXPLOITATION

### 4.2.1 Les dépenses d'exploitation

Les actions engagées principalement sur la refonte digitale auront un impact budgétaire même si des subventions LEADER sont en cours de validation. Un avis favorable a déjà été délivré par la Commission d'Attribution du GAL Pays d'Auge en décembre 2022.

Il est également prévu que l'OTCH intensifie ses prises en charge sur des dossiers stratégiques (*certaines échéances ne sont pas encore clairement définies*) :

- **Prise en charge pendant 3 années du delta non financé du poste de coordinateur culturel – à parts égales avec la CCPHB** – dans le cadre du contrat de coordination culturelle (*embauche envisagée à l'été 2023*)
- **Prise en charge pendant 3 années des actions à vocation touristique** toujours dans le cadre de la contractualisation culturelle
- **Participation au financement des travaux d'électrification des quais** pour les escales des croisières maritimes, en cofinancement avec la Mairie de Honfleur et d'autres acteurs sollicités par Haropa
- **Financement du Fond du Patrimoine à hauteur de 30 K€ par an**

Même si certaines lignes budgétaires n'avaient pas été consommées fin 2022 – notamment sur les charges de gestion courante et exceptionnelles – il paraît donc prudent de les maintenir afin de flécher les actions évoquées précédemment au cours de l'année.

L'OTCH maintiendra par ailleurs son soutien financier aux associations culturelles et touristiques.

## A/ Charges du personnel

Le Tableau des Effectifs 2023 – présenté et adopté à l'unanimité, en séance du 15 décembre 2022 – prévoyait **25 ETP**. Une modification du tableau des effectifs a été proposée aux membres en date du 2 mars pour inclure le saisonnier supplémentaire au service Commercialisation en vue de seconder le service pendant le congé maternité de la responsable.

Ainsi, les estimations de frais de personnel sont établies sur la base ci-dessous :

FONCTION	EFFECTIF BUDGETAIRE	TYPE DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	STATUT
<b>HONFLEUR CENTRE HISTORIQUE</b>				
DIRECTRICE GENERALE	1	CDI	151,70	PUBLIC AVEC RATTACHEMENT CCN
ADJOINT DE DIRECTION	1	CDI	151,70	PRIVE
RESPONSABLE ACCUEIL	1	CDI	151,70	PRIVE
RESPONSABLE COMMERCIALISATION	1	CDI	151,70	PRIVE
ASSISTANT COMMERCIALISATION	1	CDI	151,70	PRIVE
GUIDE	1	CDI	151,70	PRIVE
RESPONSABLE MARKETING	1	CDI	151,70	PRIVE
SECRETAIRE COMPTABLE	1	CDI	151,70	PRIVE
RESPONSABLE BOUTIQUE/BILLETTERIE	1	CDI	151,70	PRIVE
RESPONSABLE QUALITE	1	CDI	151,70	PRIVE
EXPERT DE DESTINATION	3	CDI	151,70	PRIVE
REGISSEUR	1	CDI	121,34	PRIVE
CHARGEE DE MISSION ACCUEIL / EVENEMENTIEL	1	CDI	151,70	PRIVE
EXPERT DE DESTINATION - CONTRAT APPRENTISSAGE	1	CDD	ALTERNANCE	PRIVE
AGENT ENTRETIEN	1	CDI	108,42	PRIVE
SAISONNIER AGENT ESCALE 6 MOIS	1	CDD mi-avril à fin oct	151,70	PRIVE
SAISONNIER CHALET ACCUEIL HORS LES MURS 2 MOIS	1	CDD fin juin à début sept	151,70	PRIVE
SAISONNIER COMMERCIALISATION (5 MOIS)	1	CDD juin à fin oct	151,70	PRIVE
<b>HONFLEUR NORMANDY OUTLET</b>				
CONSEILLERE EN SEJOUR	1	CDI	151,70	PRIVE
<b>BEUZEVILLE</b>				
RESPONSABLE ET COMMUNITY MANAGER	1	CDI	Congé parental 30H/semaine	MISE A DISPO PUBLIC
ASSISTANT COMMUNICATION / EXPERT DE DESTINATION	1	CDI	151,70	PRIVE
CONSEILLERE EN SEJOUR	1	CDI	151,70	PRIVE
SAISONNIER 6 MOIS	1	CDD	151,70	PRIVE

Ainsi, les charges du personnel seront réparties comme suit :

**6411 - Salaires droit privé : 599 000 € (+ 7,9 % vs 2022)**

**Cotisations sociales : 210 000 €**

**6215 - Personnel de la collectivité : 92 000 € (+ 20 % vs 2022)**

**64138 - Stagiaires : 5 000 €**

**Total chapitre 012 / Masse salariale uniquement : 906 335,28 €**

## B/ Marketing territorial

La stratégie marketing a été adoptée en séance du 15 décembre 2022 :

Un budget supérieur à celui de 2022 en raison de la refonte de la stratégie digitale.

Beaucoup d'autres actions habituellement observées, telles que les accueils d'influenceurs et certains salons n'ont pas été programmées pour dédier le budget majoritairement à cet axe de développement numérique.

A noter que ce budget ne prend pas en considération la subvention LEADER dont le montant estimé est de plus de 36 K€.

Poste	Prévisionnel 2022	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023
<b>PROMOTION - COMMUNICATION</b>			
Foires et expositions	23 500 €	17 348€	10 500 €
Annonces et Insertions	10 000 €	7 562 €	10 000 €
Réceptions et Accueils	5 000 €	5 835 €	5 000 €
Prestations de services	28 000 €	33 352 €	68 500€
Objets Promo	1 000 €	763 €	3 000 €
Voyages et déplacements	8 300 €	10 044 €	2 035 €
<b>TOTAL HT Marketing</b>	<b>75 800 €</b>	<b>74 904 €</b>	<b>99 035 €</b>

**Total marketing : 99 035 € HT**

### C/ L'événementiel et l'animation de la destination

Comme indiqué précédemment, il convient de maintenir et d'amplifier la conduite d'événementiel et de manifestations permettant d'inscrire une dynamique culturelle et de valoriser le patrimoine bâti et naturel de la destination.

4 nouveaux événements seront programmés, de même qu'un programme de visite et d'animations au Manoir du Désert. Sans oublier, les nombreuses animations organisées en interne grâce à l'implication des équipes (visites théâtralisées, chasse au trésor, cluedo géant...) ou par des prestataires partenaires (Murder party à la Cidrie, sorties champignons...).

Ces événements sur les communes de la CCPHB contribuent à l'attractivité du territoire, à la valorisation du patrimoine et à créer de belles synergies entre l'OTCH et les communes, qui sont très demandeuses et motivées.

Elles nécessitent cependant une forte mobilisation du personnel, affectés à d'autres missions habituellement. La logistique est le point noir de ce développement, il n'est pas exclu que l'OT fasse intervenir des prestataires extérieurs pour ce poste.

**Total prévisionnel événementiel : 95 000 € HT**  
**+ budget location matériel 15 000 € HT**

### D/ Catalogues et Imprimés

En 2023, toutes les brochures seront de nouveau imprimées, mais dans des quantités revues à la baisse. La suppression de certains salons ainsi que les nombreux envois par mail justifient dorénavant cette orientation.

Le marché public des éditions renouvelé pour les éditions 2023-2024 a été attribué à l'Imprimerie SNAG.

Sur ce poste, sont fléchées également les dépenses liées à la communication des événementiels.

**Total Catalogues et Imprimés : 82 000 € HT**

## E/ Prestations de service

Le budget défini en 2022 a été atteint et dépassé de plus de 4 K€.

Les dépenses fléchées sur ce poste correspondent aux facturations des prestataires pour les événementiels, les guidages, la refonte du dispositif digital, les accueils presse, la prestation de l'agence de communication et du graphiste pour la réalisation de la carte touristique vue par les habitants ainsi que la traduction NL et les enregistrements pour les versions étrangères des audioguides. *NB : les traductions des versions italiennes et espagnoles seront assurées par les deux stagiaires étrangers.*

L'une des variations très souvent observées provient de l'activité annuelle du Service Commercialisation, étant donné que les facturations des guides sous statut auto-entrepreneur s'opèrent sur ce compte.

Ainsi, avec les actions prévues en 2023, dont déjà près de 70 K€ pour la refonte digitale, il est proposé une prévision de 150 K€ (124 K€ consommés en 2022)

**Total Prestations de service : 150 000 € HT**

## F/ Subventions aux associations culturelles et touristiques

La commission d'attribution composée de membres de l'OTCH et de la CCPHB s'est réunie le 22 février 2023. En 2023, 27 500 € ont été attribués sur la base de 10 dossiers déposés.

## G/ Subventions aux projets communaux

Il est proposé le maintien du budget prévisionnel de 2022, à savoir **50 K€**.

## H/ Fond du patrimoine

Il est prévu de disposer d'une enveloppe financière identique à celle mobilisée jusqu'à présent par la CCPHB, soit 30 K€.

### 4.2.2 Les recettes d'exploitation

2022 a permis une très belle reprise d'activités sur l'ensemble des services de l'OTCH.

On ne peut donc qu'espérer voir se confirmer ces résultats.

Ainsi, il est envisagé une évolution positive des recettes propres pour 2023

#### Prestations de services

7061 à 7068 - Editions touristiques : 76 000 € (+ 2 %)

70692 - Visites du patrimoine : 120 000 € (+ 9 %)

70694 - Animations : 5 000 € (+ 23 %)

70695 - Billetterie : 4 000 € commission (+ 33 %)

707 - Boutique : 60 000 € (+ 16 %)

**Subventions** : non connues à ce jour.

**Taxe de séjour** : alignement sur le prévisionnel de la CCPHB, à savoir 1 600 000 €.

### 4.3 BUDGET INVESTISSEMENT

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 19 088,20 € avec la répartition suivante :

CREDITS A OUVRIR ( Chapitre 042 en M14/M4 )	
6811	19 088,20
<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 088,20</b>

CREDITS A OUVRIR ( Chapitre 040 en M14/M4 )	Somme - DOTATION DE L'ANNÉE
28051	7 670,27
28181	5 439,00
28183	4 540,93
28184	1 438,00
<b>Total RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>19 088,20</b>

En termes d'investissement pour l'année 2023, il est d'ores et déjà envisagé :

- l'acquisition de 10 à 20 audio-guides supplémentaires pour répondre à la demande des clientèles d'autant plus que 3 nouvelles versions étrangères (néerlandais, italien et espagnol) seront créées en 2023
- du mobilier de bureau : bureaux et fauteuil pour accroître la capacité au bureau de l'OT situé à la CCPHB
- mobilier pour le réagencement de l'espace accueil au Bureau d'Accueil de Honfleur
- 4 panneaux de circuit du patrimoine pour la commune de Quetteville
- panneaux de signalétique touristique suite à l'état des lieux et la création de la charte graphique
- déclinaison de la carte touristique vue par les habitants sur du mobilier urbain à proximité des sites stratégiques (parking, aire de camping-cars, esplanade des voiles de la Liberté...)

Il est donc prévu de renouveler l'enveloppe inscrite au budget 2022, à savoir 60 K€.

**Total Investissement : 60 000 € HT**

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du **Débat d'Orientations Budgétaires 2023**, sur la base de l'existence et de la présentation du **Rapport d'Orientations Budgétaires** envoyé aux membres par voie dématérialisée en amont de la séance

#### G. Lecture de décisions de la Direction

Conformément à l'article R.2221-23 du CGCT, Monsieur Buisson procède à la lecture des décisions prises par la Direction depuis le dernier Comité de Direction.

#### Convention Flux Vision Tourisme

Une convention a été signée avec *Calvados Attractivité* pour le renouvellement du dispositif *Flux Vision Tourisme* portant sur 2 périmètres – Honfleur et le territoire de l'EPCI – pour l'année 2023.

Un supplément de 600 € a été payé afin d'accéder à la solution *Dataviewer* proposée *Orange* pour permettre à l'Office de Tourisme d'accéder aux données de fréquentation à J-3.

Pour rappel, jusqu'à la souscription de cette option supplémentaire, les données de fréquentation étaient transmises à l'Office de Tourisme tous les deux mois.

#### Lot

Dans le cadre du jeu de piste nocturne *Guillaume Le Conquérant* organisé par la commune de Conteville le mercredi 17 mai 2023, l'Office de Tourisme offre un accès pour 4 personnes à l'escape game de Honfleur *L'Evasion* d'une valeur de 108 € TTC (valable jusqu'à fin septembre 2023).

### Conventions de partenariat dans le cadre des visites et journées packagées de groupes

Prestataire	Activité	Observation
Iris Kooyman	Guide	Convention de partenariat

### Conventions de billetterie (hors journées packagées de groupes)

Prestataire	Activité	Commission
Panda Motion	Loisirs	5 %
Abbaye de Grestain	Culture	5 %
ADAC	Culture	5 %
Naturospace	Loisirs	5 %
NWO Paramotor	Loisirs	8 %
Honfleur Tours	Loisirs	5 %
Paroles, Paroles	Culture	5 %

**Le Comité de Direction prend acte des décisions prises par la Direction.**

Madame Chesnel indique que le prochain comité de direction aura lieu le 30 mars 2023 à 16h et que le vote du Budget 2023 aura lieu lors de cette réunion. Le quorum doit donc être atteint.

Madame Chesnel conclut en annonçant son prochain départ de l'Office de Tourisme. Elle a, en effet, remis sa démission à Monsieur Buisson quelques jours auparavant pour se diriger vers un nouveau poste.

Monsieur Buisson remercie les membres du Comité de Direction et clôt la séance à 19h45.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE HONFLEUR  
Quai Lepaulmier - BP 20070  
14602 HONFLEUR Cedex  
Tél. : 02 31 89 23 30 - Fax : 02 31 89 31 82  
www.ot-honfleur.fr - contact@ot-honfleur.fr  
N°SIRET 440 669 067 00017

Fait à Honfleur, le jeudi 2 mars 2023  
**Christophe BUISSON**  
Président de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire de Honfleur

